

NOUVELLE CIRCULAIRE RELATIVE AUX CONDITIONS

DE SÉLECTION DE FORMATION ET D'EMPLOI DES FTSI



Pour faire suite au CTRPN du 14 mars 2018, voici les principales évolutions contenues dans la nouvelle circulaire relative aux conditions de sélection, de formation et d'emploi des FTSI.

LA SÉLECTION

- La sélection par le biais de nouveaux principes de recrutements
 - Un mouvement de mutation spécifique
 - Un vivier national des volontaires FTSI
- Une condition d'admission pour suivre le cursus de FTSI

L'EMPLOI

- Une durée d'exercice imposé
- Recyclage quadriennal (dérogation d'une année supplémentaire sur avis motivé)
 - Évaluations périodiques
 - Arrêté d'affectation spécifique
- Compte à point rehaussé (élevé à 1200 points)
- Une formation continue renforcée (12 heures/semestre dotation spécifique de cartouches)
- Un mode de validation des acquis adapté à l'emploi
 - Stage de ressourcement en service actif à visée opérationnelle

LA FORMATION

- Une organisation modifiée (3 modules : secourisme, tir et pratiques professionnelles en intervention)
- Un enseignement plus professionnalisant et une rationalisation du calendrier annuel des sessions de formation de FTSI

**LORS DE LA TENUE DE
CETTE COMMISSION
UNITÉ SGP OBTIENT :**

1) L'abaissement du volume d'activité pédagogique afin d'accéder au recyclage quadriennal (90 heures au lieu de 120 heures)

**2) La mise en place d'un groupe de travail sur le vestiaire FTSI
3) Un budget de 1 million par an pour la rénovation du CNTIS**

UNITÉ SGP
POLICE

FORCE OUVRIÈRE

Sur tous les fronts !

www.unitesgppolice.com - 14/03/2018

FSMI
FORCE OUVRIÈRE

Fédération de Syndicats du Ministère de l'Intérieur